

RCS : AGEN Code greffe : 4701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2018 B 00854 Numéro SIREN : 844 810 853 Nom ou dénomination : FIN@COM

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2023 sous le numéro de dépôt 5725



FIN@COM
Société par actions simplifiée
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Au capital de 3 478 900 euros
Siège social : 1, Rue du Chevron d'or, 47300 PUJOLS
844 810 853 RCS AGEN

REQUÊTE
à Monsieur le Président du Tribunal
de commerce de AGEN

Le soussigné Monsieur Patrick MAURI,

Agissant en qualité de Président de la société FIN@COM, société par actions simplifiée au capital de 3 478 900 euros, dont le siège social est 1, Rue du Chevron d'or, 47300 PUJOLS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 844 810 853 RCS AGEN,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société FIN@COM a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 30/06/2023,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire pour le motif suivant :

- Retard dans l'établissement des documents légaux liés à la tenue de l'assemblée générale,
- Difficultés liées à l'organisation de l'assemblée générale et à la réunion de 91 associés.

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société FIN@COM qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire d'un (01) mois, soit jusqu'au 31 Janvier 2024 pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30/06/2023, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à PUJOLS
Le 11.12.23

Patrick MAURI
Président

2023 / 6 573 / 1513

ORDONNANCE

Nous, Philippe BAREYRE, Président du Tribunal de Commerce d'Agen ;

Assisté de Maître Valéry LANDEL, greffier associé ;

Vu la requête qui précède présentée par FIN@COM (SAS), dont le siège social est à 1, Rue Chevron d'Or - 47300 Pujols, RCS 844 810 853 ;

Vu les dispositions de l'article L.232-23 du Code de Commerce ;

Autorisons le report de un mois soit jusqu'au 31 janvier 2024 de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de ladite société clos au 30 juin 2023 ;

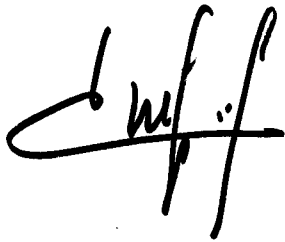
Disons que notre ordonnance sera déposée au greffe de notre Tribunal.

Disons qu'en cas de difficultés, il nous en sera référé.

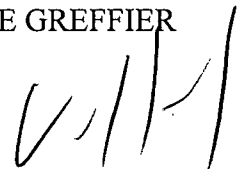
Liquidons les dépens à la somme de 12,70 euros.

Fait en notre Cabinet, à Agen, le 12/12/2023

LE PRESIDENT

A stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Philippe Bareyre.

LE GREFFIER

A stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Maître Valéry Landel.